

## Demande d'emplacement pour Artisans Marché de Noël 2023

## Mercredi 20 décembre 17h00 - 21h00

Artisanat proposé :
Nom : Prénom :
Adresse:
NP – Ville :
E-mail : Téléphone portable :
a manifestation se déroule en extérieur par tous les temps, le mercredi soir de 17h à 21h en extérieur. La place est gratuite, la commune mettra à votre disposition :
o 1 Petite tente communale 3x3m. avec éclairage – 1 table, 1 banc
Conditions générales e locataire s'engage à :
<ul> <li>faire parvenir la demande d'emplacement avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 à la commune de Plan-les-Ouates, Service environnement et espaces verts, route des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates – à l'attention de Mme Aurore Landenberg ou par mail à environnement@plan-les-ouates.ch.</li> </ul>
<ul> <li>installer son stand avant 15h00 sur l'emplacement qui lui aura été attribué. <u>Passé ce délai, aucun véhicule ne</u> pourra circuler ou stationner sur le site.</li> </ul>
ouvrir son stand dès 17h00 et jusqu'à la fin de la manifestation soit 21h00, quelle que soit la météo.
• rendre sa place et le matériel mis à disposition propres et en bon état dès la fin de la manifestation.
<ul> <li>procéder au tri sélectif des déchets sur le stand et à leur évacuation dans les installations mises à disposition à cet effet.</li> </ul>
a commune de Plan-les-Ouates s'engage à :
<ul> <li>définir l'attribution des emplacements et garantir les réservations confirmées. Cette confirmation entrera er vigueur après réception de la copie de confirmation d'emplacement signée.</li> </ul>
faire parvenir aux locataires d'ici au 30 novembre 2023 le plan du site et la confirmation d'emplacement établie sur la base de la demande d'autorisation figurant ci-dessus, si elle est acceptée.
<ul> <li>installer le stand avec l'éclairage avant 15h00.</li> </ul>
<ul> <li>mettre à disposition les bennes à déchets nécessaires.</li> </ul>
<ul> <li>obtenir auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la tenue de la manifestation.</li> <li>'atteste avoir pris connaissance de :</li> </ul>
La directive pour buvettes temporaires du service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève.
La consigne du Service de l'Environnement et des Espaces Verts de la Commune de Plan-les-Ouates.  Les conditions générales de la demande d'emplacement pour tenanciers de stand au Marché de Noël communa 2023 (ci-dessus.)
Date : Signature :